

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	26 (1897)
Heft:	8
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

5^e *Une série de marches et de jeux gymnastiques accompagnés de chants.*

But. { a) Développer et fortifier les muscles
b) Développer l'esprit d'observation.
c) Développer le sens musical.
d) Donner le goût de l'ordre, de la précision qui doit régner dans toute l'organisation sociale.
e) Régler le jeu, et par cela, éléver le niveau des plaisirs.

5^e *Une méthode de dessin linéaire.*

But. { a) Développer le coup d'œil et la fermeté de la main
b) Inculquer les connaissances de grandeur, de direction, de symétrie.
c) Faire naître le sentiment artistique.

Afin de répondre d'une manière plus complète au besoin d'activité de l'enfant, en outre des moyens éducatifs, Fröbel a imaginé tout un petit matériel d'intuition qu'il divise en six groupes :

- 1^e Les solides ;
- 2^e Les surfaces ;
- 3^e Les lignes ;
- 4^e Les points ;
- 5^e Le matériel sans forme ;
- 6^e Une méthode de dessin.

L'auteur expose ensuite le matériel d'intuition, d'abord les *choses* : la balle dans ses différentes positions et mouvements, la boule, le cube, le cylindre, etc. ; puis viennent les occupations fröbeliennes, enfin la causerie, la poésie et le chant.

On le voit par ce rapide exposé, l'ouvrage que nous annonçons sera d'un précieux secours aux instituteurs qui veulent s'initier à l'école fröbelienne, ainsi qu'à tous ceux qui sont appelés à diriger des écoles enfantines.

R. H.



Chronique scolaire

Fribourg. — La Direction de l'Instruction publique porte à la connaissance des membres du corps enseignant français que les épreuves pour le renouvellement du brevet de capacité pour l'enseignement primaire auront lieu au Lycée :

- a) Pour les *institutrices*, les 28 et 29 septembre ;
- b) Pour les *instituteurs*, les 12 et 13 octobre.

Les examens pour l'obtention du brevet de capacité que doivent subir les aspirants-instituteurs, les aspirantes-institutrices de langues française et les maîtresses d'ouvrages ont lieu au Lycée de Fribourg, dans l'ordre suivant :

- a) Pour les *aspirants instituteurs*, les 27, 28 et 29 juillet courant ;
- b) Pour les *aspirantes-institutrices*, les 2, 3 et 4 août prochain ;
- c) Pour les *maîtresses d'ouvrage*, le 5 août prochain.

L'examen commence chaque jour à 8 heures du matin.

Caisse de retraite des instituteurs. — Les membres du corps enseignant sont avisé que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 9 juillet, a fixé à 30 francs la cotisation de chaque sociétaire pour l'année 1897.

Cette cotisation doit être versée entre les mains du caissier, M. Corminbœuf, à Belfaux (art. 28 du règlement).

Les cotisations non acquittées au 15 août prochain seront prises en remboursement (art. 29 du dit règlement).

Les associés sont priés de faire parvenir leur acte d'admission au Caissier afin qu'il puisse y passer écriture. Cet envoi peut se faire *officiellement* : les membres du corps enseignant jouissant de la franchise de port pour leur correspondance avec le Comité de la Caisse de retraite.

Par ordre : le Secrétaire du Comité,
A. COLLAUD.

Dépôt central du matériel d'enseignement. — Il est rappelé à Messieurs les instituteurs qu'ils jouissent de la franchise de port pour leur correspondance avec le dépôt central.

En évitation de frais les petites redevances peuvent être acquittées par l'envoi de timbres-postes

Le dépôt central peut livrer à nouveau des ardoises factices noires, en carton bitumé, réglure numéro 2 et 6, sans cadre, au prix de 20 centimes l'exemplaire. *L'Administrateur*,
Ant. COLLAUD.

Errata. — Dans l'impression du *Rapport*, les noms suivants, parmi ceux qui ont envoyé des travaux, ont été omis :

M^{les} Badoud, à Franex ;
» Chablais, à Vallon ;
» Duc, à Estavayer ;
» Joye, à Mannens ;
» Jaccotet, à Cheyres ;
» Moosbrugger, à Saint-Aubin.

Variétés scientifiques

(*Suite et fin.*)

Ce nouveau type de voiturette a été combiné et réalisé par M. Henry de Riancey. Jolie petite voiture, qui obéit au doigt et à l'œil ; un mignon quadricycle, dont la construction est neuve et bien comprise. Pas de carrosserie ; un bâti en tubes d'acier, des ressorts,